

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 26 MARS 2025

Date de la convocation
20.03.2025

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 23
Votants 27

L'an deux mille vingt cinq
le vingt-six mars,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; M. ROUX, Mme LEGEARD, Mme VAUCELLE, M. DUCROT, Mme BONNET, M. RIGALT,
Adjoints ; M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER (Maire délégué de Rossay),
M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT, Mme PROD'HOMME, M. VION, Mme TRAVOUILLOIN,
Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS et EXCUSÉS :

Mme MOUSSEAU, M. JAGER, M. JALLAIS, Mme BAUDU-HASCOET, Mme LAMBERT, M. GANDIER.

Pouvoir de Mme Laurence MOUSSEAU à M. Gilles ROUX

Pouvoir de M. Jean-Pierre JAGER à Mme Bernadette VAUCELLE

Pouvoir de M. Michel JALLAIS à M. Jean-Louis DOUX

Pouvoir de M. Benjamin GANDIER à Mme Stéphanie LIEBOT

OBJET DE LA DELIBERATION :

**Attribution de subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour
l'année 2025.**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

La ville de Loudun accorde chaque année une subvention à son CCAS afin de
lui permettre de mener à bien ses missions.

Pour l'année 2025, le versement d'une subvention en faveur du CCAS pour la
somme de 272 000 € sera inscrite au budget.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ autorise l'inscription de cette somme au budget 2025,
- ⇒ autorise Monsieur le Maire à verser la subvention.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS



Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : - 4 AVR. 2025

Publié le : - 4 AVR. 2025

Notifié le :